

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
407^{ème} REUNION

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
4 DECEMBRE 2013

PSC/PR/BR/CDVII

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 407^{ème} réunion tenue le 4 décembre 2013, a consacré une séance publique au thème : " Les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables dans les situations de conflit en Afrique ". La réunion s'est tenue conformément à la décision adoptée par le Conseil, lors sa 223^{ème} réunion tenue le 30 mars 2010, de tenir une telle réunion une fois par an.

Le Conseil a pris note des communications faites par la Commission, l'Ambassadeur de la République de Namibie, en sa qualité de pays ayant défendu l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, le représentant du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ainsi que par quinze (15) autres délégations.

Le Conseil a noté les progrès réalisés par les États membres dans la ratification et la mise en œuvre du Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes (2003) et d'autres instruments internationaux pertinents. Le Conseil a, en outre, pris note des progrès réalisés par les États membres dans la soumission de leurs rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les sexes en Afrique (2004) et la Charte africaine sur la protection et le bien-être de l'enfant (1999), ainsi que la Convention de l'UA pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (2009).

Le Conseil s'est félicité des progrès réalisés dans l'élaboration du Manuel de formation sur le genre pour les opérations de soutien à la paix (OSP) de l'UA, qui comprend également un cadre politique et un projet de code de conduite.

Le Conseil a souligné le rôle important du Manuel de formation de l'UA sur le genre qui contribuera à l'intégration de l'aspect genre dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Le Conseil a pris note de l'engagement des Etats membres à inclure l'aspect genre dans les curricula des Centres d'excellence africains.

Le Conseil a félicité l'Association africaine des formateurs au soutien à la paix (APSTA) pour avoir mis à disposition leur personnel pour la formation sur le genre dans les opérations de soutien à la paix de l'UA.

Le Conseil a reconnu que les différentes formations de formateurs sur le Manuel de formation sur le genre pour les OSP de l'UA permettent à tous les participants de mieux comprendre les problèmes de la violence basée sur le genre dans les conflits.

Le Conseil, tout en déplorant l'utilisation accrue de la violence sexuelle comme arme de guerre sur le continent, a souligné la nécessité de développer un capacité africaine, y compris la nomination d'un rapporteur spécial sur les violences faites aux femmes et aux enfants dans les

situations de conflit en Afrique, en vue de prévenir et de faire face au fléau de la violence sexuelle dans les conflits. A cet égard, le Conseil s'est félicité des efforts déployés par les Etats membres, la Commission et d'autres acteurs pour atténuer la vulnérabilité des femmes et des enfants.

Le Conseil s'est félicité des efforts déployés par la Présidente de la Commission en vue de continuer à assurer l'intégration des aspects genre dans les activités de l'UA.

Le Conseil a fait sienne la proposition faite par la Namibie d'institutionnaliser la célébration annuelle de l'adoption de la résolution 1325 dans les Etats membres de l'UA et au niveau de la Commission de l'UA.

Le Conseil a convenu de tenir la prochaine séance publique sur les femmes et les enfants et les autres groupes vulnérables dans les situations de conflit en Afrique en 2014.